

RÈGLEMENT MRC-943

Règlement MRC-943 abrogeant le Règlement refondu MRC-127 relatif au lieu, à l'heure et à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le Règlement refondu MRC-127 relatif au lieu, à l'heure et à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond a été adopté le 3 juin 1992;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (LQ 2008, c. 18)* est entrée en vigueur le 12 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de cette Loi modifiait l'article 148 du *Code municipal du Québec* en abolissant l'obligation de fixer par règlement les jours auxquels les séances ordinaires du conseil d'une MRC sont tenues ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement refondu MRC-127 ainsi que les règlements le modifiant, soit les règlements MRC-132, MRC-166, MRC-171, MRC-192, MRC-293, MRC-537 et MRC-865;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion dudit règlement a été donné lors de la séance de conseil du 13 septembre 2023 conformément aux dispositions de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par
ET RESOLU

QUE le Conseil de la MRC de Drummond adopte le Règlement MRC-943 abrogeant le Règlement refondu MRC-127 relatif au lieu, à l'heure et à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et ses amendements ayant pour objet l'abrogation dudit règlement et qu'il décrète par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Les règlements MRC-127, MRC-132, MRC-166, MRC-171, MRC-192, MRC-293, MRC-537 et MRC-865 relatifs au lieu, à l'heure et à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond sont abrogés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Signé: _____
Stéphanie Lacoste
préfète

Signé: _____
Christine Labelle

directrice générale

Avis de motion : 13 septembre 2023
Présentation du projet de règlement : 13 septembre 2023
Adoption du règlement : 11 octobre 2023
Avis public : XX octobre 2023

Christine Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière